



Commission
des Titres d'Ingénieur

AVIS n° 2009/01-04
relatif à l'habilitation de l'Université du Mans –
- École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans (ENSIM)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

- Vu la demande présentée par l'Université du Mans,
- Vu le rapport établi par Mme Sylvie CHEVALET et M. Alain JENEVEAU, et présenté lors de la séance plénière du 7 janvier 2009,

LA COMMISSION DES TITRES D'INGÉNIEUR A ADOPTÉ LE PRÉSENT AVIS :

Sur avis favorable de la CTI en sa séance plénière du 1^{er} avril 2008 dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations, l'habilitation de l'Université du Mans à délivrer le diplôme d'Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans de l'Université du Mans avait été renouvelée pour six ans à compter de la rentrée 2008.

Au cours du processus d'évaluation, l'école avait manifesté son souhait d'ouvrir une nouvelle spécialité dans le domaine de l'Informatique, en axant son diplôme préexistant sur les domaines de la métrologie, des capteurs, des vibrations et de l'acoustique.

La CTI avait émis un certain nombre de réserves sur cette création, et notamment demandé :

- de vérifier la pertinence de cette formation au regard de l'offre existante au plan local et régional,
- de constituer un tronc commun significatif entre les spécialités de l'école,
- de ne pas multiplier les options internes à la spécialité,
- de limiter le recrutement d'élèves issus des CPGE littéraires et de vérifier leur niveau scientifique.

Le nouveau dossier remis en novembre 2008, répond pour l'essentiel à ces demandes. La CTI note à cet égard la bonne réactivité de l'école.

En conséquence, **la CTI émet un avis favorable à l'habilitation pour une durée de cinq ans** à compter de la rentrée 2009 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*) **de l'Université du Mans** à délivrer les titres d'Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans de l'Université du Mans, dans les spécialités Vibrations, acoustique, capteurs, et Informatique en formation initiale sous statut d'étudiant.

La CTI recommande de vérifier, lors du recrutement dans la spécialité Informatique, les aptitudes scientifiques des étudiants issus des filières littéraires, et d'en limiter le flux à 20% des promotions.

La CTI demande de lui adresser après la rentrée 2011, un rapport de bilan des recrutements réalisés, et notamment de l'insertion des étudiants issus des filières littéraires.

Les recommandations émises en avril 2008 sont à mettre en œuvre pour l'école et sa spécialité Vibrations, acoustique, capteurs.

Le label européen pour les formations d'ingénieur *EUR-ACE Master* pourra être attribué aux diplômes d'ingénieur de l'ENSIM, sur demande de l'établissement à la CTI.

Délibéré en séance plénière à Neuilly sur Seine, le 7 janvier 2009
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 14 avril 2009

Le président

Bernard REMAUD